



# Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2017

### I - EFFECTIFS TOTAL GROUPE SCOLAIRE : 370

- Maternelle :

PS	MS	GS	TOTAL cycle 1
41	51	45	137

- Elémentaire

CP	CE1	CE2	Total cycle 2	CM1	CM2	Total cycle 3	Total élémentaire
53	51	36	140	47	46	93	233

Les livrets LSU seront remis aux familles (accessibles théoriquement à partir de décembre) par trimestre au cycle 3 et par semestre au cycle 2.

Ils seront quand même redonnés au format papier aux familles.

Le projet d'école sera réécrit pour l'année 2018. Les enseignants auront trois heures de réunion pour cela.

- 13 Elèves relevant d'un PPS\* via MDPH

GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
2	1	1	5	2	2	13
1 AVS	1 AVS 1 dossier en cour	1 AVS	3 AVS 1 dossier en cour	1 AVS 1 dossier en cour	2 AVS	9

Intérêt de l'ouverture d'une classe ULIS\* sur la commune afin d'apporter une meilleure aide à certains enfants : Distinguer le plan personnalisé de compensation et plan personnalisé de scolarisation (courrier fév 2015 du DSDEN\* ; rappel loi fév 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées)

Le Geva-sco est l'abréviation de grille d'évaluation scolaire, rempli à la demande des parents par l'enseignant (en EE\*) et transmis ensuite à la famille qui dépose un dossier de demande auprès de la MDPH\* accompagné des documents complémentaires (Cerfa, doc MDPH des familles, bilans divers), seule la MDPH statue et notifie ensuite sa réponse d'accord pour des aménagements à prendre en compte (avec ou sans AVS).

Gévasco BO n°47 du 19/02/2015 support PDF modifiable accessible à tous.

<http://web.ac-toulouse.fr/web/dsden-haute-garonne/4884-adaptations-pedagogiques-et-scolarisation-des-elevshandicapes.php>

- Demande auprès de la MDPH via Gévasco 1ère demande (parents, enseignants ... envoi à la MDPH)

+ Formulaire de demande auprès de la MDPH - N° 1378 8\*01

+ Certificat médical - Cerfa n°10012\*01 + Fiche bil an des examens psychologiques

+ Fiche évaluation sociale

+ Bordereau de transmission des documents

- Si PPS, équipe de suivi obligatoirement une fois par an avec la référente de scolarité via Gévasco réexamen.

- Pages un à cinq à renseigner par l'enseignant et le directeur, envoi par les parents et double au référent de scolarité.

Possibilité de demandes supplémentaires auprès de la MDPH

Elèves avec PAP\* : 1 CM2



# Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2017

Elèves avec PPRE\* : un certain nombre dans toutes les classes

- 10 PAI\*

dont 4 alimentaires avec des formes variées (3 mater + 1 élémentaire) et formes d'asthme. Les médicaments sont stockés dans les classes et un double dans une armoire à laquelle l'ALAE a accès.

### II - RYTHMES SCOLAIRES

Réf : Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif au x dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Dans l'hypothèse où le Maire de la commune (ou le Président de l'EPCI compétent en matière de fonctionnement des écoles) ferait connaître sa volonté de conserver l'organisation scolaire actuelle des écoles telle que mise en oeuvre pour la présente année scolaire 2017/2018 pour la rentrée scolaire 2018, les conseils d'école seront toutefois autorisés à se réunir en fixant ce point à l'ordre du jour. Pour autant, le dossier qui remontera à l'IEN de circonscription ne pourra être instruit faute de propositions horaires communes.

La réglementation exige un pré requis : l'existence d'une proposition conjointe d'une commune et d'un conseil d'école.

Si ce préalable n'est pas atteint, nul besoin de faire remonter des propositions horaires divergentes à l'IEN.

La position de la Mairie serait de rester sur le rythme actuel.

### III - RESULTATS DES ELECTIONS DU 13 OCTOBRE :

	2016	2017	
Nombre d'inscrits	500	521	8 élus FCPE & 6 élus ARPEF
Nombre de votants	200	256	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	14	13	
Suffrages exprimés	186	243	
Taux de participation	39,6%	49,14%	

### IV - LIAISON AVEC LA CAM (SORTIES, PAI, RESTAURATION)

« Je vous remercie pour votre invitation, mais le Muretain Agglo organisera après les vacances de Toussaint une réunion auprès des familles. Cette réunion sera composée d'élus communautaires et des techniciens des différents services concernés. » M. Igor Angéli, directeur service restauration pour l'agglo.

Pour les sorties scolaires prévenir 15 jours à l'avance. Si on ne respecte pas le délai, le repas sera facturé.

En cas de 4 jours consécutifs d'absence pour maladie, les parents peuvent demander un remboursement avec un certificat médical.

Quid de la facturation pour les familles dont l'enfant a un PAI.

La responsable cantine doit contrôler la température des plats et peut les refuser si la température n'est pas conforme.



# Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2017

Problème en début d'année car tous les enfants n'étaient pas inscrits à la cantine. Quelques enfants ne sont d'ailleurs toujours pas inscrits. Problèmes informatiques.

### V - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rappel des 3 niveaux : règles de vie au sein des classes, règles de vie (outil école) à destination des élèves et en liaison avec les adultes dont les parents puis règlement intérieur spécifique aux familles. Utilisation des technologies de l'information et de la communication et de l'Internet **III - ÉDUCATION ET VIE SCOLAIRE**

« Une charte de bon usage des technologies de l'information et de la communication (dont réseaux sociaux) dans l'école est établie. Ses principes reposent sur le respect de règles évidentes, liées à la vie privée, au droit à l'image ainsi qu'à la propriété intellectuelle dans le cadre de la protection des mineurs et des membres de la communauté éducative. Ils préviennent notamment contre :

- la diffusion ou la reproduction de fausses nouvelles ainsi que la diffamation à caractère professionnel
- les diffamations et injures envers les personnes à raison de leur appartenance, réelle ou supposée, à une nation, une ethnie, une race ou une religion déterminée,
- le harcèlement d'autrui, la diffusion de propos ou informations injurieuses pouvant porter atteinte à toute personne morale ou physique.

Il est rappelé à chacun que le non-respect de ces principes est passible de poursuites régies aussi bien par le code civil que le code pénal. »

Plan Particulier de Mise en Sécurité au paragraphe **IV - USAGE DES LOCAUX - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ-SANTE >> deux exercices incendie + 2 exercices PPMS (dont le premier obligatoirement lié à un exercice d'intrusion).**

Le règlement intérieur sera proposé en lecture à toutes les familles dès le retour des congés de la Toussaint.

Cette mise à disposition sera organisée par roulement avec un coupon à retourner à l'école signé et certifiant que la famille en a pris connaissance.

### VI - TRAVAUX – AMENAGEMENTS – RAPPELS PPMS ANTERIEUR

Yourte (rappel historique – courriers – situation).

Aménagements concernant le passage en bois pour qu'il ne soit pas glissant. Comment prévenir les accidents ?

Les travaux de couverture et de protection supplémentaires devraient être faits pendant les vacances de Toussaint. Les représentants des parents d'élèves viendront vérifier les travaux le lundi 6 novembre au matin.

Utilisation des talkies walkies pour communiquer entre la classe et la yourte (pas d'ATSEM supplémentaire)

Une table-bureau plus petite en remplacement de l'existant pour les psychologues scolaires.

Un filtre lumière-vision pour la confidentialité des rendez-vous

Déconnecter la sonnerie dans le bureau psy + sur les portes et hublots donnant sur l'extérieur (dernier PPMS)

Installation du TBI salle 5 (CM1 CM2) pendant les vacances de Toussaint. Achat par la Mairie d'un ordinateur compatible.

Branchements avec accès internet en fond de classe et autres prises > 3 classes ont eu les branchements.

---



# Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2017

8 élus FCPE & 6 élus ARPEF

Brise vue sur les grillages des cours de récréation à mettre / éviter les contacts des enfants avec l'extérieur (Maternelle).

L'accès au portail et aux poubelles côté maternelle pose problème.

Rappel portillon élémentaire fermé de 8h45 à 8h50 (éviter attroupement sous l'avancée des enfants et familles).

### VII – SECURITE

Exercice incendie du 20.09 : portes coupe-feu n'ont pas fonctionné (rappel identique exercice précédent en avril 2017)

Prochain exercice incendie à prévoir sur le temps cantine.

Sonnerie dans les cours à relayer (spécifique à l'exercice)

Accès chemin via maternelle pour sortir de la cour ; idem côté élémentaire.

Les portes qui vont sur la cour côté maternelle sont dangereuses en cas de grand vent.

Exercice PPMS – intrusion prévu le mardi 21 novembre à partir de 9h30.

Réunion de préparation avec les représentants des parents le 6 novembre.

Rappel à envoyer à la mairie avec la liste des points de sécurité qui posent problème en vue d'une réaction, si non réponse de la mairie.

### VIII - CLASSE DECOUVERTE

Elle concerne les deux classes de CE1 et une classe de CM2.

Ce serait une classe cirque du 14 au 18 mai. Activités autour du cirque et nature. Ce projet coûte 272 euros par enfant.

Sondage passé aux familles, retour positif (71 familles sur 78 répondent de manière positive).

Obligation de moins de trois refus par classe pour pouvoir partir.

5397,00 € de réglés au titre des 30 %

17990 au total + 1220 de transport = 19210 €

- Pas de participation supplémentaire de la mairie.

- CCAS n'aide pas, sert de relais auprès de la CAF pour les familles

- Modalités de paiement : paiement étalé.

- Actions des élèves et des familles concernés par la classe découverte et la participation des associations de parents d'élèves pour baisser la participation des familles : réunions à faire pour planifier ces actions.

La coopérative pourra assurer les écarts mais ce faisant entame la possibilité d'éventuelles classes découvertes l'année suivante. La coopérative pourra participer au titre de 40 euros par enfant.

Une réunion sera faite après les vacances de Toussaint avec les parents des enfants concernés pour planifier les actions.

Assurances : couvre-t-elle un remboursement pour un enfant malade qui ne pourrait pas partir ?

Participation au titre d'un tiers de la somme pour les familles afin de sceller l'engagement.

Les soucis financiers sont à discuter avec les enseignantes.

Projet pédagogique (délai de 5 semaines avant le départ et contenu pédagogique à valider par l'IEN puis le DSDEN).

Les participants du Conseil d'Ecole regrette l'absence de nombreux interlocuteurs de la Mairie.



# Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie - Frouzins

## CR du Conseil d'école du 17 Octobre 2017

### GLOSSAIRE

- PPS \* : le parcours scolaire de chaque élève handicapé fait l'objet d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation**. Élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir des besoins identifiés, il vise à organiser la scolarité de l'élève qui en bénéficie (article L112-2 du code de l'éducation).
  - MDPH\* : **Maison Départementale des Personnes Handicapées** mise en place par la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", il s'agit d'un organisme créé sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont le Conseil Départemental assure la tutelle administrative et financière.
  - 
  - AVS-AESH\* : **Auxiliaire de Vie Scolaire** est embauchée par l'Education Nationale sur un CUI (Contrat Unique d'Insertion, de droit privé régi par le code du travail) accordé par Pôle Emploi. – **Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap**, titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne passe un contrat de droit public avec l'Education Nationale. Elles accomplissent les mêmes tâches, mais leur recrutement et leur statut sont différents.
  - DSDEN\* : Directeur des services départementaux de l'éducation nationale (ex IA, Inspecteur d'Académie)
  - EE\* : l'**Equipe Educative** est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.
  - ULIS\* : **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire** pour les élèves qui, en plus des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en oeuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.
  - PAP\* : Les élèves dont les difficultés scolaires sont la conséquence d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un **Plan d'Accompagnement Personnalisé**.
  - PPRE\* : le **Programme Personnalisé de Réussite** Educative permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun.
  - PAI\* : **Projet d'Accueil Individualisé** concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire.
-